

N° 2469

ASSEMBLÉE NATIONALE  
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 juin 2000.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

***tendant à la création d'une commission d'enquête relative aux conséquences pour les assurés, les professionnels de santé et les établissements de soins, des retards de paiement des caisses d'assurance maladie.***

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée

par MM. Pierre MORANGE, Jean-Louis DEBRÉ  
et les membres du groupe RPR (1) et apparentés (2),

M. Philippe DOUSTE-BLAZY  
et les membres du groupe UDF-Alliance (3),

M. José ROSSI  
et les membres du groupe DL et Indépendants (4),

MM. Marc DUMOULIN et Charles MILLON,

Députés.

(1) Ce groupe est composé de : MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, André Angot, Philippe Auberger, Jean Auclair, Gautier Audinot, Mmes Martine Aurillac, Roselyne Bachelot-Narquin, MM. Édouard Balladur, Jean Bardet, François Baroin, Jacques Baumel, Christian Bergelin, André Berthol, Léon Bertrand, Jean-Yves Besselat, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Victor Brial, Philippe Briand, Michel Buillard, Christian Cabal, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Henry Chabert, Jean-Paul Charié, Jean Charroppin, Philippe Chaulet, Jean-Marc

Chavanne, Olivier de Chazeaux, François Cornut-Gentile, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, Charles Cova, Henri Cuq, Jean-Louis Debré, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Patrick Delnatte, Jean-Marie Demange, Yves Deniaud, Patrick Devedjian, Éric Doligé, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Jean-Pierre Dupont, Nicolas Dupont-Aignan, Christian Estrosi, Jean-Claude Étienne, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Roland Francisci, Pierre Frogier, Yves Fromion, Robert Galley, René Galy-Dejean, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean-Marie Geveaux, Jean-Pierre Giran, Michel Giraud, Jacques Godfrain, Louis Guédon, Jean-Claude Guibal, Lucien Guichon, Jean-Jacques Guillet, Gérard Hamel, Michel Hunault, Michel Inchauspé, Christian Jacob, Didier Julia, Alain Juppé, Jacques Lafleur, Robert Lamy, Pierre Lasbordes, Thierry Lazaro, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Thierry Mariani, Alain Marleix, Jean Marsaudon, Philippe Martin, Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Mme Jacqueline Mathieu-Obadia, MM. Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Pierre Morange, Renaud Muselier, Jacques Myard, Jean-Marc Nudant, Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pandraud, Jacques Pélissard, Dominique Perben, Pierre Petit, Étienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Robert Poujade, Didier Quentin, Jean-Bernard Raimond, Jean-Luc Reitzer, Nicolas Sarkozy, André Schneider, Bernard Schreiner, Philippe Séguin, Frantz Taittinger, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Georges Tron, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, François Vannson, Roland Vuillaume, Jean-Luc Warsmann, Mme Marie-Jo Zimmermann.

(2) MM. Pierre Aubry, Xavier Deniau, François Guillaume, Jacques Kossowski, Franck Marlin, Anicet Turinay.

(3) *Ce groupe est composé de* : MM. Jean-Pierre Abelin, Pierre Albertini, Pierre-Christophe Baguet, Jacques Barrot, Dominique Baudis, Jean-Louis Bernard, Claude Birraux, Émile Blessig, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Bernard Bosson, Loïc Bouvard, Jean Briane, Yves Bur, Hervé de Charette, Jean-François Chossy, René Couanau, Charles de Courson, Yves Coussain, Marc-Philippe Daubresse, Jean-Claude Decagny, Léonce Deprez, Renaud Donnedieu de Vabres, Philippe Douste-Blazy, Renaud Dutreil, Jean-Pierre Foucher, Claude Gaillard, Germain Gengenwin, Valéry Giscard d'Estaing, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Pierre Hériaud, Patrick Herr, Mmes Anne-Marie Idrac, Bernadette Isaac-Sibille, MM. Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Christian Kert, Édouard Landrain, Jacques Le Nay, Jean-Antoine Léonetti, François Léotard, Maurice Leroy, Roger Lestas, Maurice Ligot, François Loos, Christian Martin, Pierre Méhaignerie, Pierre Menjocq, Pierre Micaux, Mme Louise Moreau, MM. Hervé Morin, Jean-Marie Morisset, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Henri Plagnol, Jean-Luc Préel, Marc Reyman, Gilles de Robien, François Rochebloine, Rudy Salles, André Santini, François Sauvadet, Michel Voisin, Pierre-André Wiltzer.

(4) *Ce groupe est composé de* : Mme Nicole Ameline, M. François d'Aubert, Mme Sylvia Bassot, MM. Jacques Blanc, Roland Blum, Dominique Bussereau, Pierre Cardo, Antoine Carré, Pascal Clément, Georges Colombier, Bernard Deflesselles, Francis Delattre, Franck Dhersin, Laurent Dominati, Dominique Dord, Charles Ehrmann, Nicolas Forissier, Gilbert Gantier, Claude Gatignol, Claude Goasguen, François Goulard, Pierre Hellier, Michel Herbillon, Philippe Houillon, Denis Jacquat, Aimé Kergueris, Marc Laffineur, Jean-Claude Lenoir, Pierre Lequiller, Alain Madelin, Jean-François Mattei, Michel Meylan, Alain Moyne-Bressand, Yves Nicolin, Bernard Perrut, Jean Proriol, Jean Rigaud, Jean Roatta, José Rossi, Joël Sarlot, Guy Teissier, Jean-Pierre Soisson, Gérard Voisin.

Assurance maladie maternité : **généralités.**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) est l'une des quatre branches de la sécurité sociale.

Elle comporte 129 caisses primaires d'assurance maladie réparties sur notre territoire.

Près de cinquante millions d'assurés sociaux et ayants droit dépendent de ces caisses qui emploient 96000 agents.

Un milliard de feuilles de soins est traité chaque année.

Pour l'année 2000, les caisses devraient verser plus de 650 milliards de francs.

La CNAM est gérée par les partenaires sociaux, syndicats et patronat, mais reste sous le contrôle de l'Etat.

A ce jour, environ 12 millions de dossiers sont en souffrance dans les caisses primaires d'assurance maladie en France, dont 4 millions en région parisienne.

Cela signifie que les assurés sociaux patientent trois à quatre mois pour percevoir leurs remboursements alors que le délai jugé „normal“ par la CNAM elle-même, et auquel les Français sont habitués, est de trois semaines au plus.

La représentation nationale est consciente des conséquences financières désastreuses pour les assurés ayant de faibles revenus ou d'importantes dépenses de santé mais également pour les professionnels de santé dont l'activité est menacée par des difficultés de trésorerie.

Elle doit également s'interroger sur les raisons de ce retard pour proposer, avec toutes les parties prenantes, des solutions permettant d'apporter des résultats concrets aux assurés sociaux français et aux professionnels qui, précisons-le, sont parmi les moins bien remboursés en Europe.

Si la CNAM a apporté diverses explications au retard accumulé depuis le début de l'année 1999, dont les épidémies, les problèmes informatiques, et très récemment le surplus de dossiers présentés par les bénéficiaires de la Couverture médicale universelle, la justification paraît insuffisante.

En effet, il y avait déjà près de 10 millions de dossiers en souffrance en janvier 2000, avant l'entrée en vigueur de la CMU.

De plus, une expertise de l'Inspection générale des affaires sociales aurait révélé un certain nombre de dysfonctionnements dans l'organisation et le fonctionnement des caisses d'assurance maladie.

Sous le bénéfice de ces observations, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'adopter la proposition de résolution suivante.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### **Article unique**

En application des articles 140 et suivants du règlement, est créée une commission d'enquête parlementaire de trente membres relative à l'organisation et au fonctionnement de la Caisse nationale d'assurance maladie.